

René PATESSON

Entretien avec Michel Pottier

La première fois que j'ai rencontré René Patesson, c'est lors de mon premier congrès de la SELF à Bruxelles en 1974. Il était dans le sillage de Jean-Marie Faverge et en tant que « presque jeune » étudiante venant de découvrir les travaux de Faverge, j'enviais la chance de ses collaborateurs et étudiants de travailler avec lui.

La deuxième rencontre a été à l'occasion des journées organisées à Nivelles dans le cadre de cette manifestation qui, indépendamment de l'intérêt scientifique et des rencontres sur le thème « Ergonomie et informatique », débordait de convivialité et d'humour belge.

La troisième rencontre a été plus institutionnelle lors de la présidence de René au conseil d'administration de la SELF. Un président tout en rondeur mais déjà engagé dans de multiples champs d'interventions.

La quatrième s'est produite autour de François Hubault et du DESS d'ergonomie de Paris 1. Au fil des années et encore aujourd'hui, nous partageons quelques savoureux enseignements autour de ce qui est devenu « l'ergonomie des IHM ». Nous partageons également nos différences d'approche dans un respect mutuel.

Annie Drouin

RP : Je suis belge, né à Bruxelles en 1944. Mon parcours vers l'ergonomie peut paraître singulier. À la fin des études secondaires (comparable au Bac français), j'ai entamé une formation d'ingénieur technicien en électronique /courant faible. En Belgique, il y avait à cette époque deux catégories d'ingénieurs : les ingénieurs civils (niveau polytechnique) et les ingénieurs techniciens (écoles supérieures d'ingénieurs), qu'on appelle aujourd'hui ingénieurs industriels. C'est un parcours très technique sans référence à l'humain, ce qui me laissait sur une carence. Connaître les machines c'est bien, mais sans connaître l'homme, c'est rien. J'ai donc pris le contre-pied et entamé à l'Université de Bruxelles en 1965 – un peu après la création de la SELF – des études de psychologie. On parlait peu d'ergonomie à l'époque.

À ce moment-là, l'informatique était naissante. Mon travail de fin d'études d'ingénieur industriel portait d'ailleurs sur les ordinateurs « analogiques ». Pour intégrer ma formation précédente, j'ai choisi la psychologie industrielle (on ne parlait pas encore de psychologie du travail). J'ai donc découvert Jean-Marie Faverge qui m'a rapidement captivé par sa pédagogie, sa personnalité et surtout sa conception tant pragmatique qu'humaine de la psychologie. Et aussi sa rigueur scientifique et les mathématiques, en particulier les statistiques qu'il considérait comme moyen de rendre cohérent les observations et valider les modèles que mettaient au point les psychologues et les ergonomes. Il m'a conquis, je dirais même charmé, comme d'autres le furent, car c'était vraiment un enseignant remarquable.

MP : Pour toi, qui était Faverge ?

RP : Faverge, mathématicien de formation donc, était avant tout un philosophe de l'homme dans la vie de travail. Contrairement à l'image que donnait Faverge par ses publications, l'ergonomie telle qu'elle se montrait à l'époque sous l'appellation « d'adaptation du travail à l'homme », était très diluée dans ses enseignements en tant que tel, un chapitre d'une dizaine de pages dans son cours de « psychologie professionnelle ». Il m'a appris à regarder les choses

d'une certaine manière. Je pense qu'on retient surtout de lui ce regard qu'il portait sur l'homme, et en particulier dans la sphère du travail. C'est une des raisons pour lesquelles le thème du congrès de la SELF que j'ai organisé à Bruxelles en 1996, était « Intervenir par l'ergonomie : **regards**, diagnostic et action de l'ergonomie contemporaine ». En quelque sorte un hommage à Faverge.

MP : *Etait-il mathématicien ou psychologue ?*

RP : Un philosophe qui alliait les deux. Il est l'auteur des 3 volumes des « Méthodes statistiques en psychologie appliquée » (PUF) et coauteur de « L'adaptation du travail à l'homme ». Il a aussi dirigé à Paris, jusqu'à la fin des années 50 – avant d'émigrer vers l'Université Libre de Bruxelles – le Centre d'études et de recherches psychotechniques (CERP), où les questions de psychologie appliquée étaient abordées sous de multiples facettes. Pour lui, les questions du travail en psychologie professionnelle pouvaient aussi être regardées par les mathématiques sans pour autant dénaturer l'humain. Sa réflexion et donc son enseignement portaient surtout sur les méthodes : comment regarder, écouter, diagnostiquer, comprendre, mesurer, objectiver, interpréter, modéliser, étayer, valider mais aussi comment critiquer et réfuter. Je pense que tous les élèves de Faverge qui sont actuellement implantés dans les milieux universitaires ont cette caractéristique d'être surtout soucieux des questions de méthode en ergonomie et en psychologie du travail.

MP : *Quand as-tu rejoint l'équipe de Faverge ?*

RP : En dernière année, j'ai effectué un stage en sidérurgie d'abord aux laminoirs puis aux hauts fourneaux. Véronique de Keyser, à l'époque jeune chercheuse chez Faverge, me supervisait pour ce stage. Mon travail de fin d'études portait d'ailleurs sur les différentes stratégies de coulée développées par les contremaîtres des hauts fourneaux, les uns privilégiant l'outil, les autres l'homme. Dès la fin de mes études, en 1970, Faverge m'a proposé de rejoindre son équipe pour y travailler. En fin des années 60, le laboratoire de psychologie industrielle et commerciale qu'il dirigeait avait obtenu deux contrats de recherche importants. Un avec la Commission Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), portant sur la fiabilité humaine et l'accidentalité en sidérurgie ; un autre portant sur l'adaptation du travail à l'homme, subventionné par l'OBAP (Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité), devenu plus tard l'INRCT (Institut National de Recherche sur les Conditions de Travail) et aujourd'hui disparu. L'équipe comportait de 7 à 8 personnes. Beaucoup ne sont pas restés à l'Université, et sont passés dans le privé.

J'ai donc commencé à travailler sur ce contrat OBAP. Cette recherche a conduit aux résultats portant sur les questions de régulation dans le travail et les publications du laboratoire comme « Ergonomie des processus industriels » et « Organisation vivante ». Puis je suis passé sur le contrat CECA. Ce qui m'a permis de nouer des contacts avec différents ergonomes européens du réseau des équipes de recherche, comme Brambilla. J'y ai aussi fait la connaissance de Jacques Leplat. Nous avons des réunions de coordination tous les deux mois à Luxembourg, et au-delà du bilan à établir, c'était surtout un lieu de débat stimulant sur le thème de la fiabilité humaine dont on retient encore aujourd'hui les publications de Jacques sur la fiabilité et de Faverge sur les accidents du travail.

Il faut être réaliste : Faverge était un personnage extrêmement captivant mais ce n'était pas un homme d'action en dehors de la sphère scientifique. Il pouvait aller sur le terrain, parler et faire parler les travailleurs, mais n'était pas de ceux qui allaient s'exposer ou se discréditer en haut lieu pour tenter d'obtenir des contrats. C'était quelqu'un qui attendait qu'on vienne vers lui et qu'on lui propose une convention. Si rien ne venait et bien tant pis, il n'y avait plus de moyens

financiers au laboratoire et les chercheurs partaient. C'était d'ailleurs un des reproches qui était fait à Faverge : ne pas arriver à maintenir une équipe en place.

MP : *Quelle place avait alors l'ergonomie à l'Université ?*

RP : L'équipe de Faverge était donc intermittente. Dans les universités belges, peu de chercheurs sont nommés. La majorité des centres de recherche doit fonctionner sur des subsides ou financements externes. Il y a bien l'équivalent du CNRS français qui est le FNRS (Fonds National de la Recherche Scientifique), mais le nombre de postes est limité proportionnellement à la France et la sélection y est sévère. De plus, en ergonomie, il n'existe pas de poste. Ceux qui veulent faire de la recherche en ergonomie y viennent par la physiologie ou par la psychologie. Faverge n'avait pas de chercheurs temps plein FNRS. Guy Karnas, qui avait obtenu une bourse de recherche FNRS, a été partagé pendant 4 ans entre Faverge et Paul Bertelson, professeur de psychologie expérimentale. Il était donc rattaché partiellement au laboratoire de Faverge, sa thèse était centrée sur l'ergonomie cognitive. L'ergonomie était donc marginale, voire folklorique dans la conception universitaire des enseignements de l'époque. Par exemple, Faverge était parvenu à donner un petit cours de 10 heures d'ergonomie à la Faculté Polytechnique. Ce cours, pour lequel je le suppléais, le seul où les ingénieurs entendaient parler pour une fois de l'homme au travail, fut supprimé vers 1975-76.

Ailleurs, dans les écoles supérieures, pratiquement pas d'ergonomie. Il existait un cours d'ergonomie-physiologie dans la section design et celle d'architecture d'intérieur à l'école de La Cambre (école supérieure d'architecture et des arts visuels). Paul Tahon, médecin (légiste) et ergonome connu à la SELF, y a donné ce cours jusqu'en 1973, que j'ai repris à cette époque. C'est un cours de 60 heures, de physiologie et ergonomie que je continue donc à donner. C'est atypique (un cours d'ergonomie bien entendu) dans l'enseignement supérieur en Belgique.

MP : *Est-ce que vous en tant que membres de l'équipe de Faverge, aviez déjà des contacts avec la SELF ?*

RP : Oui, tout à fait ; j'y ai adhéré dès 1970 parrainé par Faverge. L'équipe avait déjà de nombreux contacts avec la SELF – il n'existait pas de société belge d'ergonomie – les quelques ergonomes belges, surtout francophones, étaient membres de la SELF. Le premier congrès auquel j'ai assisté et au cours duquel Faverge m'a fait parler, était celui de Lyon, en 1971, organisé, je pense, par Chapon et Richard.

Ces contacts entre la SELF et la Belgique furent toujours très étroits, surtout à partir du laboratoire de Faverge. Véronique de Keyser fut présidente de la SELF entre 1981 et 1984, moi-même secrétaire de 1988 à 1992, puis présidente de 1992 à 1994. Cela illustre l'importance d'une société fédérant les ergonomes francophones dans le monde, et son influence pour l'ergonomie en Belgique. Je regrette que ce ne soit plus vraiment le cas, les rapports de la SELF avec les ergonomes belges s'estompant ou devenant plus formels.

MP : *Comment as-tu acquis ta formation en physiologie ?*

RP : Par les études de psychologie, qui comportaient de la physiologie. À l'époque, à l'ULB, l'école de psychologie était rattachée à la Faculté de médecine. D'où de nombreux cours des deux premières années de psychologie communs avec les médecins : anatomie, biologie, chimie organique, endocrinologie, histologie, neuro-anatomie... comportant notamment des travaux pratiques de dissection du système nerveux sur pièces humaines. En physiologie, nous avions aussi un personnage tout à fait intéressant, Pierre Rijlant, un très grand physiologiste.

MP : *Les étudiants en psychologie en étaient-ils contents ? Parce qu'en France ce n'est pas toujours le cas !*

RP : Je pense que certains n'étaient pas contents car ils ne comprenaient pas les liens de ces cours avec la psychologie. D'autant plus que la majorité des échecs, et donc des abandons, se produisaient dans ces cours, très pointus, mais éloignés de la psychologie. Mais cela m'intéressait. C'était concret et, pour moi, éloigné d'une psychologie basée sur le discours. Je n'ai jamais été un psychologue, ou même un ergonome dissertateur et c'est pour cela que cette approche par la physiologie m'intéressait. Nous avons, je pense, une compétence en physiologie suffisante pour faire des cours de physiologie élémentaire appliquée à l'ergonomie.

MP : *Dans l'équivalent de la médecine du travail et dans les écoles d'infirmières, est-ce qu'il y a de l'ergonomie ?*

RP : En médecine du travail, il y a une ergonomie très physiologique, mais je ne pense pas qu'il y ait des cours destinés aux infirmières qui s'intitulent cours d'ergonomie.

MP : *Comment en es-tu arrivé à t'intéresser à l'ergonomie de l'informatique alors qu'apparemment la physiologie domine la formation en psychologie ?*

RP : Ce fut oscillant. Déjà lors de mes études de psychologie, influencé par ma formation antérieure en électronique, je m'intéresse à l'informatique. Dès que je rejoins l'équipe de Faverge, j'utilise les ressources informatiques de l'Université pour les recherches menées au laboratoire. Dans l'équipe, je deviens rapidement celui à qui on se réfère principalement pour l'informatique. Y compris dans le cadre des travaux d'étudiants en psychologie industrielle. Je développe des outils d'analyse de données, dont notamment un logiciel standard de traitement d'enquêtes par questionnaire, méthode d'investigation privilégiée en ergonomie par Faverge et donc dans le laboratoire.

Faverge poursuit aussi ses travaux en statistique appliquée à la psychologie et développe de nouvelles méthodes qui, pour être opérationnelles, devront pouvoir être utilisables au travers de programmes informatiques. Faverge est aussi en relation avec Jean-Pierre Benzecri, un mathématicien-statisticien bien connu, directeur du laboratoire de lexicologie de St-Cloud. Il y a développé une méthode encore largement utilisée aujourd'hui en sciences humaines, l'analyse factorielle des correspondances. Je me rappelle être allé dans son labo et avoir ramené de Paris des boîtes de cartes perforées contenant le programme de cette méthode, que j'ai ensuite implanté à l'ULB. Faverge a développé pour sa part une méthode dérivée, l'analyse binaire classique, qui fut mise en programme par d'autres et moi-même et dont les chercheurs et étudiants se servaient abondamment dans leurs travaux. Bref, l'informatique était omniprésente au laboratoire.

En parallèle les premiers travaux en ergonomie de l'informatique menés sur les informaticiens eux-mêmes commencent à être diffusés, notamment – et j'en oublie de très nombreux – ceux de Jean-Claude Sperandio et Jean-Michel Hoc. Tout naturellement, je me suis plongé dans cette problématique d'autant plus que l'informatique fait son apparition dans les bureaux et les ateliers. Je participe d'ailleurs dès 1972/1973 au groupe de travail national paritaire chargé de définir des normes concernant les conditions de travail à l'écran. La fameuse norme (désuète) : pas plus de 4 heures de travail à l'écran chaque jour, que l'on retrouve encore dans certaines législations nationales et directives européennes, est issue des travaux et conclusions de ce groupe.

En 1976, il n'y a plus de ressources financières pour la recherche chez Faverge. Le hasard fit qu'un poste d'assistant spécialisé en informatique s'est ouvert en faculté de psychologie,

partagé avec une autre faculté. J'ai postulé et je l'ai obtenu. La suite est donc un mélange de travaux en ergonomie de l'informatique dans le cadre du laboratoire de Faverge, ponctué d'interventions et de tâches d'assistantat en informatique pour la Faculté.

MP : *Ce poste d'assistant comportait-il des fonctions de chercheur ?*

RP : En Belgique, le mandat d'un assistant, non nommé définitivement, est de deux ans, renouvelable deux fois, soit 6 ans au total. Un poste d'assistant comporte une part importante, au moins mi-temps, de travail de recherche. Au bout de six ans, ou plus tôt selon le cas, une évaluation a lieu et il faut avoir déposé une thèse ou libérer le poste. J'ai donc fait une thèse en psychologie, principalement sous la direction de Faverge, plus à connotation psychologique qu'ergonomique. Elle a été déposée en 1981 et je l'ai défendue en 1982. Durant ce temps-là, peu de choses se sont passées.

Après dépôt de la thèse, dans les mois qui ont suivi, j'ai obtenu un mandat définitif à l'Université et progressivement la charge de plusieurs cours en faculté de sociologie : psychologie générale, psychologie du travail, psychologie et gestion du personnel, ergonomie et ergonomie de l'informatique, ergonomie des technologies de l'information et de la communication. J'ai aussi été nommé en 1982 directeur du Centre de psycho-sociologie de l'opinion, unité de recherche de l'Institut de sociologie de l'ULB. Plus tard, en 1992, j'ai créé en faculté de sociologie un centre de recherches en ergonomie, le CREATIC (Centre de Recherches en Ergonomie Appliquée aux Technologies de l'Information et de la Communication). C'était pour l'époque le premier laboratoire d'ergonomie en Belgique contenant explicitement le terme. Il y a quelques laboratoires d'ergonomie en Belgique, dont ceux de Malchaire à l'ULC et d'Anne-Sophie Nyssen et Véronique de Keyser à l'Université de Liège.

MP : *Quelles recherches sont menées dans ton laboratoire ?*

RP : Principalement l'ergonomie en informatique et dans les nouvelles technologies. L'ergonomie dans le secteur tertiaire, le travail de bureau, les services, les moyens de transports, les *call center* et aussi l'ergonomie des produits. Des études extensives sur la satisfaction des usagers et le stress au travail. C'est une caractéristique centrale des méthodes utilisées pour cette approche de l'ergonomie : nous privilégions, après une phase qualitative d'observations, centrées sur des personnes précises ou des problèmes spécifiques, les études quantitatives, permettant de collecter de nombreuses données sur de grands ensembles de travailleurs ou d'usagers.

L'emploi de questionnaires directs ou indirects, la constitution de panels d'auto-observation de l'activité, de cohortes suivies pendant une longue période occupant donc une place importante dans ces techniques d'analyse. Ce ne sont pas des méthodes fréquentes en ergonomie de langue française. Néanmoins, elles nous ont été inspirées par les travaux de Faverge, dont j'ai parlé précédemment. On se rend compte que les résultats produits paraissent plus faciles à défendre devant le management ou la direction des entreprises, ce sont des méthodes d'investigation qu'ils reconnaissent et peuvent s'approprier. On constate aussi que par le caractère représentatif de l'observation sur un grand nombre de personnes, une plus grande confiance est attribuée par l'organisation dans les résultats obtenus et la pousse à une réflexion approfondie sur la nécessité et les modalités des changements à envisager. Cette approche est complémentaire, voire à l'autre extrémité de celle de l'observation de cas cliniques en ergonomie, comme en psychodynamique, qui porte un diagnostic sur le fonctionnement d'une organisation à partir de l'interprétation d'un cas isolé qui est ensuite généralisé.

MP : *Quelle place occupe l'ergonomie en Belgique ?*

RP : L'ergonomie appliquée en Belgique a toujours eu une connotation médicale, assimilée à une forme de médecine du travail. Il faut me comprendre, je parle ici de l'ergonomie de terrain, celle pratiquée dans les entreprises, non celles du monde universitaire, assez différente.

Les premières mentions concernant l'ergonomie dans la législation belge datent de l'année 1976. Dans le cadre de la protection du travail, l'un des responsables dans l'entreprise était statutairement le chef de sécurité. À l'époque, la loi spécifiait explicitement que celui-ci était responsable des mesures d'adaptation du travail à l'homme. Voilà la première entrée officielle de l'ergonomie dans la législation, à travers cet article sur la protection du travail.

Il fallait encore définir ce que voulait dire « adaptation du travail à l'homme ». Les chefs de sécurité devaient suivre des formations spécialisées. L'ergonomie y représentait, selon le cas et le niveau de formation, six heures ou trente heures de cours.

Il est clair que même si c'était le chef de sécurité qui était légalement sensé prendre les mesures d'ergonomie dans l'entreprise, en pratique c'était souvent le médecin du travail. En Belgique, ceux-ci ont toujours revendiqué cette compétence en ergonomie dans les entreprises. Les médecins du travail y étaient considérés comme les ergonomes attitrés. Ils en faisaient d'ailleurs une ergonomie très liée aux problèmes des maladies, aux conséquences d'accidents, etc. peu préventive mais correctrice en réponse aux agressions des conditions de travail. Une ergonomie de l'aval et non de l'amont. Aujourd'hui encore, quand on parle d'ergonomie avec les acteurs du travail, ils se réfèrent avant tout aux maux de dos et aux TMS.

L'ergonomie organisationnelle telle que des psychologues ou d'autres pouvaient l'encourager, l'ergonomie en informatique ou cognitive étaient atypiques, isolées. Les choses ont évolué, mais dans une même direction « quand j'entends le mot ergonomie, je vais poser la question au médecin du travail », ça s'arrête là. Cette ergonomie – médecine du travail y est perçue comme contraignante, parce qu'imposée par une législation sur les conditions de travail. C'est peut-être l'effet pervers de cette législation pour l'image même de l'ergonomie qui la caricature.

L'ergonomie pour un chef d'entreprise est alors perçue comme une servitude entraînant des coûts, sans bénéfice. Elle n'est pas vue comme un moyen de résoudre des problèmes d'organisation ou de production. On comprend que dans ce contexte, il y ait peu d'ergonomes professionnels exerçant en Belgique. Entre 1970 et 2000 on pouvait les compter sur les dix doigts des deux mains. Peu d'individus pouvaient se prévaloir d'être ergonomes, d'avoir une compétence et d'offrir des services en ergonomie. Les quelques ergonomes proactifs belges voulant faire carrière et de l'ergonomie non médicale se sont dirigés vers d'autres pays, dont la France. Des sociétés type Associations loi 1901, furent créées par les services externes de médecine du travail dans le cadre d'une législation qui ne leur permettait pas d'intervenir directement dans le domaine de l'ergonomie pour les entreprises. Généralement on y retrouvait des médecins du travail qui offraient des prestations et conseils médicalisés mais connotés « ergonomiques ». Robert Léonard, bien connu à la SELF, illustre bien la situation belge.

MP : *Existe-t-il un cadre institutionnel chargé de la promotion de l'ergonomie dans les entreprises ?*

RP : En partie. Les choses ont évolué depuis 1976. En 1996, une nouvelle loi sur la protection et la prévention dans le travail voit le jour, la loi sur le « Bien-être » au travail. C'est une loi qui fait le ménage dans une législation antérieure touffue et complexe. Mais c'est aussi une loi qui apporte une nouvelle orientation dans les actions sur ces questions. L'entreprise passe d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. C'est pourquoi elle s'appelle loi sur le « Bien-être » et non plus loi sur les « conditions de travail ». Dans cette loi le premier article dit que l'entreprise doit prendre des mesures dans six domaines principaux pour pouvoir assurer

la protection des travailleurs et leur « Bien-être » défini – il le faut bien puisque c'est une loi – comme l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué. Un des six leviers dont l'entreprise va devoir se servir pour le bien-être est l'ergonomie. Pour la première fois en Belgique une loi, très importante, sur la protection et la prévention dans le travail fait donc apparaître l'ergonomie au premier plan. Tous les espoirs sont permis.

Cette loi prévoit donc plusieurs leviers pour agir sur le bien-être au travail, dont explicitement l'ergonomie. Comme c'est une loi, elle doit définir ce qu'est l'ergonomie. Et c'est là que les choses tournent mal. Dans le cadre d'une loi, une définition est une limitation, une restriction. Et l'ergonomie va devenir ce qu'en faisaient principalement les médecins du travail. La loi modifie également les structures qui interviennent dans le domaine des conditions de travail et les compétences de ceux qui exerceront. Le chef de sécurité devient dans la loi le conseiller en prévention, décliné en trois spécialités : conseiller en prévention-sécurité, en prévention-ergonomie, en prévention- risques-psychosociaux. Et la loi va définir les profils et compétences de chacun, tout comme ce qui devra être leur formation et surtout l'accès à ces formations. On ne fait pas mieux pour restreindre et figer les choses.

J'ai participé, notamment avec Philippe Mairiaux et Jacques Malchaire, aux travaux de la commission ministérielle devant fixer le profil de compétence du conseiller en ergonomie et surtout les prérequis pour accéder aux formations qualifiantes. Je passe plusieurs épisodes qui peuvent être imaginés quand il s'agit de définir dans une loi – et dans un pays multiculturel et compliqué – ce qui doit permettre à certaines personnes d'exercer une fonction légale. On imagine toutes les dérives possibles pour pousser certaines catégories professionnelles et fermer définitivement la porte à d'autres. In fine, le Conseil Supérieur de la Protection et Prévention du Travail en Belgique, a failli faire passer un décret comme quoi seuls les kinésithérapeutes pouvaient avoir accès à cette compétence de conseiller en ergonomie, autrement dit, ne pourraient aller vers la formation accréditante que les spécialistes en biomécanique. Le Ministère de la Santé considère aussi à l'époque qu'il y a trop de kinés et veut les recaser. L'ergonomie, tout le monde le sait, c'est l'exercice de la biomécanique et... on est en 2002. On amalgame aussi ergonome, ergologie et ergothérapie, mais on n'en est pas à cette désinence près du moment que cela débute par ergo. C'était un retour en arrière par rapport à ce qui avait été acquis 20 ans auparavant, quand la loi parlait d'adaptation du travail à l'homme.

Malgré nos premières protestations le texte du décret va être soumis au Conseil d'État puis voté par les Chambres. Le cabinet nous déclarant « si vous envoyez des lettres officielles au Ministre, il va tout remettre sur la table et on est reparti pour 2 ou 3 ans de négociation simplement pour changer deux phrases dans un article, laissez tomber ! ». On était en plein psychodrame qui reflétait néanmoins avec beaucoup de justesse la représentation de ce qu'était, en Belgique, l'ergonomie en l'an 2000 dans l'esprit du Conseil Supérieur de la Santé au Travail. Une espèce de pseudopode informe de la physiologie articulaire.

On est bien dans un fourbi à la belge, donc culturellement surréaliste. À l'époque, j'avais même contacté Falzon et Jeffroy en disant « il faut réagir, il faut que l'IEA et la SELF réagissent sur ce qui se fait en ce moment en Belgique et la manière dont l'ergonomie y est considérée ». Finalement Véronique de Keyser (étant intervenue directement au niveau du Ministre) , Philippe Mairiaux et moi-même réagissons et parvenons in-extremis à faire changer cet article et ouvrons la formation aux psychologues du travail, sociologues du travail et autres spécialités conduisant traditionnellement à l'ergonomie. Il s'en est fallu de peu. Mais cela n'arrange pas tout. Au contraire.

MP : *Cette réglementation n'est-elle pas profitable à l'ergonomie ?*

RP : La réglementation de l'ergonomie va conduire à sa quasi disparition telle qu'elle se développait et telle qu'elle existe en France. Les entreprises tenues de faire appel à des conseillers-ergonomes pour les cas spécifiés par la loi, ne voient plus dans l'ergonomie que ce que la loi en dit. De même pour les formations. Hors de ce qui est prévu par la loi, plus aucune formation « dissidente » en ergonomie n'intéresse personne car elle ne conduit pas à l'exercice de la profession. Donc toutes les formations universitaires existantes en ergonomie (DES puis masters) sont condamnés à disparaître, ce qui est le cas, et seul subsistera au niveau universitaire un (et un seul !) master interuniversitaire (puisque peu de candidats) qui propose un programme tel que prévu par la loi. L'ergonomie est devenue en Belgique une technique – un moyen, obligation de résultat oblige - pour agir sur les conditions de travail et l'ergonome en est le technicien. Bien entendu quelques collègues parlent de l'ergonomie étendue et la défendent dans leurs cours de psychologie du travail, tels pour n'en citer que quelques uns - que ceux que j'oublie me pardonnent -, Anne-Sophie Nyssen et Agnès Van Daele. Mais ce sont des cas particuliers. L'ergonomie en Belgique au niveau universitaire (en 2015) - hors l'unique master dont j'ai parlé - est donc devenue relativement confidentielle. Dans mes cours d'ergonomie, je prends comme références l'ergonomie française, anglaise ou américaine. Belge très peu. Je suis l'un des seuls dont l'intitulé de cours comporte le terme ergonomie.

MP : *Mais les grandes entreprises possédaient-elles déjà des équipes d'ergonomes ?*

RP : C'était tout-à-fait marginal. Il y a eu, à ma connaissance, au début des années 60 une grande entreprise belge qui, pour des raisons commerciales évidentes, avait créé un service d'ergonomie : les tréfileries Bekaert où l'on fabriquait du fil de fer barbelé, des clôtures électrifiées, etc. Elle détenait des brevets importants. Donc, en plus de la production, elle créait et vendait des usines de fabrication de ces produits dans le monde entier. Les questions d'anthropo-technologie, et de transfert de technologie y étaient sous-jacentes et critiques d'un point-de-vue industriel. Elle avait donc monté une équipe d'ergonomes travaillant sur les questions de conception des machines et de l'organisation du travail chargée de prendre en compte les spécificités culturelles ou anthropométriques locales. Pour moi c'était plus qu'un argument de vente, car cette entreprise faisait prendre conscience ailleurs des problèmes ergonomiques du travail.

À part cette exception, il n'y avait pas vraiment de département d'ergonomie attitré dans les entreprises belges, comme on les trouve dans de grandes entreprises privées ou publiques françaises. Il n'y avait pas non plus d'instance publique influente, comme l'ANACT en France, chargée de promouvoir ou même d'intégrer l'ergonomie dans les entreprises. L'introduction de l'ergonomie relevait de personnes intéressées et sensibilisées qui à ce titre tentaient d'en faire, d'une manière informelle. Certaines subventions européennes, tout-à-fait exceptionnelles, permettaient aussi localement d'introduire l'ergonomie. Par exemple, la CECA a subventionné des interventions d'ergonomie dans la conception de l'implantation de la coulée continue de l'usine sidérurgique Cockerill à Liège. Cette expérience fut aussi un terrain de prédilection pour la valorisation de l'ergonomie en Belgique, mais les retombées ultérieures furent maigres. Et tout cela à disparu.

MP : *Il n'y avait donc pas d'instituts type INRS ?*

RP : Non, il n'y a pas d'institut de ce type-là ou ayant cette envergure. Il y avait l'INRCT (Institut National de Recherche sur les Conditions de Travail), dont les moyens et la portée étaient limités. L'INRCT a entrepris des études ponctuelles, avec de tous petits budgets et au coup par coup en parant au plus pressé. Il y avait également le Commissariat Général à la Promotion du Travail, sous la responsabilité de Mme Chantraine puis de Nicole Dery qui

menaient des actions de promotion de l'ergonomie utiles et intéressantes, cherchant à la faire déborder du cadre médical, mais toujours avec des moyens limités.

MP : *Y a-t-il des structures comme le CNAM où les étudiants aboutissent à un diplôme, à des thèses d'ergonomie ?*

RP : Non. Et puis c'est le passé. Parlons-en pour que la mémoire subsiste. Il n'y a pas de diplôme d'ergonomie correspondant du moins au niveau des cycles de base : 1^{er} et 2^{ème} cycle, c'est-à-dire Bac+2 jusqu'à Bac+5. Et il n'y a jamais eu de filière d'ergonomie à ce niveau-là. Malchaire avait créé à l'Université Catholique de Louvain un 3^{ème} cycle donc de niveau Bac+6. En Belgique, ce type d'enseignement s'intitulait licence spéciale en ergonomie. La formation y était axée sur les questions environnementales, les ambiances, la dépense énergétique, etc. En 1995-96, Véronique de Keyser et moi, pour sortir du registre de la métrologie et des aspects physiologiques de l'ergonomie, avons créé un enseignement interuniversitaire, Université de Liège et Université Libre de Bruxelles, intitulé « Ergonomie pour la conception des systèmes d'information et de production ». C'était un DES, un peu comme un DESS français. Ce DES fonctionne depuis lors (jusqu'en 2007). Il comporte 330 heures de cours. Dans le même ordre d'idées, je collabore également depuis le début, soit 1991/1992 au DESS en « ergonomie et conception des systèmes de production » de Paris 1, sous la direction de François Hubault, qui m'a demandé d'y intégrer un module de formation en ergonomie de l'informatique. Avec Annie Drouin qui en fut ensuite la cheville ouvrière, ce module a pris de l'ampleur et occupe aujourd'hui une place importante dans cette formation transformée depuis en Master d'Organisation du Travail et Ergonomie.

MP : *En France, les origines de l'ergonomie et les précurseurs sont connus. En Belgique, est-ce qu'il y a des racines antérieures à celles que tu as citées ? Au départ, c'est Faverge mais y a-t-il d'autres précurseurs ?*

RP : Pas dont je me souviens, pas de précurseurs marquants de l'ergonomie. Il y avait aussi des personnalités comme Hervé Bastenier, médecin, professeur à l'ULB et donnant des cours sur les maladies professionnelles. Membre de la SELF, c'est d'ailleurs lui qui avait organisé et présidé le deuxième congrès à Bruxelles de la SELF en 1974. Je participais déjà au comité d'organisation. Bastenier a aussi fondé en 1976 avec Véronique de Keyser le CRESEPT (Centre de Recherche et d'Etudes sur la Sécurité, l'Ergonomie et la Promotion des Conditions de Travail), qui s'est spécialisé dans les formations des chefs de sécurité puis des conseillers en prévention, ainsi que dans les autres matières en rapport avec le Bien-être au travail. Il existe toujours, j'y enseigne et en suis un des administrateurs depuis près de 28 ans.

Il n'y a pas vraiment de précurseurs qui ont marqué l'histoire de l'ergonomie en Belgique. Sauf peut-être Georges Coppée, un belge qui fut aussi le premier président de la SELF, mais que je connais très mal.

MP : *Finalement, existe-t-il une ergonomie en Belgique ?*

RP : Vague. Elle est à facettes multiples. Le nord du pays (la Flandre) est très influencé par l'ergonomie anglo-saxonne donc concentré sur l'approche par les facteurs humains. Au centre une priorité à l'ergonomie métrologique, concrète, arithmétique et donc rassurante par le caractère scientifique des chiffres. Au sud (la francophonie), l'influence française de l'analyse de l'activité. Mais je conviens que c'est un peu caricatural. Dans tous les cas, une forme belge d'allergie à une ergonomie discursive. Mais bien entendu tout cela lissé par la Loi sur le Bien-être.

On ne trouve pratiquement pas en Belgique cette forme d'ergonomie que j'appelle « l'ergosophie », une certaine approche socio-philosophique de l'homme au travail,

intéressante mais parfois très éloignée du terrain et donc peu ou mal comprise par le monde du travail. Ou encore instrumentalisée par les travailleurs comme dans le débat sur le suicide au travail. Il me semble d'ailleurs qu'il manque aujourd'hui, et d'une manière générale, une véritable épistémologie de l'ergonomie, lui permettant de se positionner en regard des disciplines voisines qui la nourrissent. Même si des tendances se dessinent. Sans devoir aller jusqu'aux provocations, intellectuelles, stimulantes de De Montmollin, quoique fondées. N'est-ce pas lui qui qualifiait déjà, il y a plus de 25 ans, l'ergonomie de taylorisme à visage humain ?

MP : Dans ton parcours personnel, as-tu été marqué d'une façon significative par des succès de l'ergonomie, une réalisation ergonomique importante ?

RP : Un certain nombre d'ergonomes belges, que ce soit des gens comme Véronique de Keyser, comme Faverge ou moi, ont toujours eu de très bons contacts avec la France. Nous étions très attentifs à ce qui s'y passait, espérant que l'ergonomie allait pouvoir évoluer de la même manière en Belgique. Mais, on ne peut pas parler d'événements majeurs en ergonomie parce que la Belgique, même si elle avait de grosses industries, n'était pas centrée sur la conception industrielle. Par exemple, nous avons des usines de montage de voitures, mais sans les concevoir comme à la Régie Renault en France. Pour pouvoir faire de l'ergonomie comme l'a fait au départ Wisner, il fallait une demande de conception. En Belgique, on se trouvait dans l'exécution. Même si des industries de pointe comme Solvay, Bekaert ou Cockerill s'intéressaient à l'ergonomie et aux conditions de travail, ils ne faisaient pas œuvre de pionniers. Des entreprises nationales comme la SNCB ou La Poste marquant ponctuellement un intérêt mitigé pour l'ergonomie n'allaient pas jusqu'à intégrer des ergonomes comme cela se passait en France.

Une ergonomie qui améliorerait les performances, la satisfaction des travailleurs, est aussi une ergonomie qui pour moi, a toujours été un peu mise sur le côté en Belgique.

MP : En ce qui concerne l'intérêt pour l'ergonomie en Belgique, il y a certes des ergonomes qui doivent impulser leur discipline, mais il y a aussi le facteur environnemental. Quelle est la position des directions d'entreprises ? Les syndicats sont-ils demandeurs, facilitateurs ?

RP : D'une manière générale, les directions d'entreprises voient l'ergonomie comme une contrainte entraînant des coûts et relevant essentiellement de la médecine du travail. Le management trouve généralement l'ergonomie perturbant, au sens mécanique du terme, le grain de sable. Chaque fois qu'un journaliste vient m'interviewer sur l'ergonomie, inmanquablement le discours démarre sur les maux de dos, les sièges nordiques ou aujourd'hui sur le stress. Les syndicats se méfient aussi de l'ergonomie, car elle empiète sur leur terrain de revendication. Si l'ergonome est trop performant, le rôle du syndicat se réduit. Au niveau industriel, malheureusement, il y a très peu de demandes. Même l'informatique est, en Belgique, peu demanderesse car elle ne perçoit pas bien ce que l'ergonome, avec sa connotation médicale, peut lui apporter. Je pense que l'ergonomie de langue française n'a pas suffisamment valorisé le rôle positif pour le développement de l'entreprise que pouvait apporter l'ergonomie. Elle est trop souvent revendicatrice et assez dénigrante pour l'organisation, ce qui la place dans une position qui ne favorise pas les demandes de collaboration au développement économique et même social des entreprises.

Les questions concernant l'ergonomie de l'informatique dans lesquelles je me suis spécialisée sont un exemple de cette bifurcation. L'essentiel des interventions en ergonomie de l'informatique, en dehors de celles sur le matériel, est axé sur l'usage, la performance de l'utilisateur et sa satisfaction dans l'accomplissement efficace de son travail.

La SELF, jusqu'à récemment, n'a porté qu'un intérêt marginal à ce domaine de l'ergonomie, ne l'a pas vraiment défendu ou valorisé comme lui appartenant, le laissant progressivement s'approprier par d'autres, comme les informaticiens, les designers, les graphistes, etc. Il en fut de même pour ce qui concerne le volet très important et très porteur de ce qu'on appelle l'ergonomie du produit. N'oublions pas que 95 % du matériel utilisé dans le travail et donc influençant les conditions de travail des travailleurs du tertiaire sont des produits.

Lorsque j'étais Président de la SELF, j'ai été marqué négativement par les formes d'un certain déni pour cette ergonomie. La SELF ne faisait pas grand-chose pour conserver ou même intégrer, toute une série de personnes s'intéressant à ces questions. D'autres associations à connotation ergonomique dans ce domaine se sont alors créées, je pense par exemple à l'AFIHM. Pourtant des efforts furent déployés, notamment par des personnalités comme Sperandio. En 1984, j'avais organisé à l'ULB, en Belgique, avec l'appui de la SELF un congrès sur l'ergonomie de l'informatique, qui fut un événement dans l'histoire de ce domaine de l'ergonomie. Déjà à cette époque, on avait pu réunir 350 personnes sur ce thème, ce qui ouvrait des perspectives, inexploitées par la suite.

MP : Selon toi, il n'y a pas de visées cohérentes ? As-tu l'impression qu'on laisse un vide qui va être occupé par des personnes qui ne sont pas forcément les plus compétentes ?

RP : Cela mérite réflexion et surtout positionnement cohérent par rapport à ce qu'est l'ergonomie aujourd'hui. Je pense que l'ergonomie telle qu'on la trouve (la trouvait ?) à la SELF, laisse s'échapper des domaines dans lequel elle ne semble pas se reconnaître et je trouve ça regrettable. À l'AFIHM, par exemple, on trouve une série de personnes qui ne se positionnent pas dans le même esprit que celui qui anime la SELF, je pense particulièrement à l'approche par l'analyse de l'activité. Or, ils véhiculent aussi une image de l'ergonomie qui s'éloigne progressivement de celle que veut promouvoir et défendre la SELF.

MP : Par rapport à ces problèmes, quelle est la position de la société belge d'ergonomie ? Peux-tu parler un peu de sa naissance et de ses rapports avec la SELF ?

RP : La Belgique n'avait pas de société d'ergonomie avant 1987. Ce projet a commencé à se préparer en 1985. Les francophones intéressés par l'ergonomie s'affiliaient à la SELF. Les flamands plutôt vers des sociétés anglo-saxonnes. Le belge francophone, même s'il prend ses distances, se sent très proche des français sur le plan culturel et intellectuel.

Dans le milieu des années 1980, Kamiel Vanwonderthem et moi, en avons longuement discuté lors d'un congrès de l'IEA. On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose au niveau de la Belgique. À l'époque, plus de 70 belges étaient membres de la SELF et avec les flamands affiliés à d'autres sociétés, cela pouvait constituer un noyau suffisant pour créer une société belge d'ergonomie. Il fallait rendre visible les spécificités belges, dynamiser l'ergonomie en pays flamand et y avoir un répondant que les flamands reconnaissaient, alors qu'ils ne reconnaissaient pas la SELF, à l'une ou l'autre exception près ce qui était logique.

L'idée a évolué. Kamiel est allé en parler au cabinet du Ministre, notamment avec Nicole Dery, qui dirigeait le Commissariat Général à la Promotion du Travail, qui je le rappelle était un département du Ministère de l'Emploi et du Travail en charge de la diffusion des informations sur les conditions de travail. Le Commissariat nous a assuré qu'il soutiendrait la création d'une société belge d'ergonomie et nous en avons ensuite parlé à l'assemblée générale de la SELF. Je me rappelle des réserves formulées par Wisner, craignant un départ massif des membres belges. Il fut, hélas, progressif, sans nouvelles affiliations en provenance d'outre Quiévrain. C'est Kamiel qui a poursuivi en tant que cheville ouvrière de cette création y travaillant pendant un an et la Belgium Ergonomic Society (BES) est née, un nom anglais puisque devant nécessairement être bilingue. Le premier président a été logiquement Kamiel. Il y a avait deux ailes : une aile néerlandophone et une aile francophone dont j'ai été le premier président.

MP : *Tenez-vous des congrès tous les ans comme à la SELF ?*

RP : Il n'y a pas de congrès récurrents de la BES comme à la SELF malgré les bonnes volontés initiatrices. En 1987/1988, on a bien tenté, grâce aux efforts déployés par Jean Demeyer, un premier congrès d'un jour, puis une seconde tentative l'année suivante. J'avais aussi créé une publication scientifique propre à la BES, dont j'étais le rédacteur en chef « Les cahiers d'ergonomie ». Dans la plupart des cas, les numéros réunissaient sous forme d'articles les interventions des orateurs des manifestations organisées par la BES. Après une dizaine de numéros, la publication s'est arrêtée, faute de moyens et de mains. Il subsiste des journées d'études thématiques occasionnelles mais qui n'ont pas une périodicité fixe et dépendent d'initiatives locales. Pour les présidents, on essaie d'avoir une alternance entre des francophones et les néerlandophones. Après la première année d'existence, on dénombrait 120 à 130 membres. Ce nombre se maintient à ce niveau. Finalement aujourd'hui la BES survit grâce au Ministère – SPF - du travail et de l'emploi.

MP : *Quelles sont vos relations avec la SELF ? Actuellement, l'avenir de la SELF est discuté face à la création de la Société suisse, de la BES, etc. La création de sociétés nationales n'apparaît pas comme contradictoire avec la SELF ?*

RP : Je considère qu'il reste à travers les différents pays francophones une culture commune où la SELF a à jouer un rôle de coordination, un rôle fédérateur autour de l'ergonomie et si elle se donne des œillères trop nationales, on va y perdre. Même si la SELF doit en priorité traiter les questions propres à la France. Une intégration dans une fédération européenne doit se faire dans la perspective d'une union culturelle francophone, qui à travers la SELF dépasse largement notre continent. Il suffit de voir son influence au Québec, au Brésil et en Afrique centrale. La SELF a une notoriété internationale et il faut qu'elle continue. Aucune des autres sociétés, que ce soit la suisse, la belge ou l'hollandaise, n'a cette influence. Je pense que cela doit se maintenir, et n'est pas incompatible avec le fait qu'elle soit fondamentalement nationale. Il n'y a pas d'autre société qui couvre toute la francophonie, même s'il y a d'autres sociétés francophones.

Finalement, à propos de cette interview, je suis parfaitement conscient que c'est le regard que je porte sur l'ergonomie belge et d'autres ayant participé à cette histoire peuvent avoir d'autres points-de-vue ou ne pas partager entièrement le mien. C'est bien connu, l'histoire s'écrit en imbriquant des faits et des points-de-vue.

Entretien avec Michel Pottier
septembre 2008.
Revu en 2016.